



TAXE D'APPRENTISSAGE

2023

Nos missions et valeurs

L'IFPS du CHIC MT s'attache à former des professionnels autonomes et réflexifs ayant développé une éthique professionnelle leur permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le cadre de leur fonction. Ces professionnels s'inscrivent dans une perspective de valorisation de la qualité avec une volonté d'être partie prenante dans les projets d'évolution de la profession.

Les valeurs de l'institut sont : l'altérité, la responsabilité, le respect, la solidarité et l'équité.

L'IFPS en chiffres c'est :

- 180 étudiants en soins infirmiers (IFSI)
- 65 élèves aides-soignants (IFAS)
- Une équipe administrative constituée d'un directeur et de trois secrétaires
- Une équipe pédagogique constituée de 12 formateurs permanents
- Une centaine d'intervenants non permanents
- Un conventionnement avec l'Université de Bordeaux
- Plus de 100 structures de santé, partenaires de stage

NOS ACTIVITES

La formation initiale des infirmiers

La formation initiale des aides-soignants

La formation continue des professionnels de santé et l'adaptation à l'emploi

ASSOCIEZ-VOUS A L'IFSI DU CHIC MARMANDE-TONNEINS

NOS PROJETS

- Augmenter les effectifs des formations (IFSI et IFAS) pour répondre aux besoins en professionnels paramédicaux. Cela nécessite des investissements : aménagement d'un plateau de 1000 M² dans la Cité de la Formation et création d'une classe délocalisée de l'IFAS au sein du lycée FAZANIS de TONNEINS
- Poursuivre et pérenniser la démarche qualité
- Favoriser le maillage des acteurs sur le territoire à travers le partenariat et l'inter professionnalité
- Promouvoir l'innovation pédagogique au service de la professionnalisation des apprenants : simulation en santé, logiciels de pédagogie interactive, jeux sérieux
- Orienter notre projet pédagogique vers la prise en compte des grands problèmes de santé publique actuel
- Encourager la mobilité internationale des étudiants en développant les stages à l'étranger et ERASMUS +
- Inscrire l'IFPS dans une politique de développement durable

TAXE D'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire versé par les entreprises, permettant de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'IFPS du CHIC Marmande-Tonneins ?

Dans le cadre de la loi « Avenir professionnel », L'IFSI du CHIC Marmande Tonneins est habilitée à percevoir la part de 13 % ou « dépenses libératoires » de votre taxe d'apprentissage.

Le versement de cet impôt réglementaire peut être directement effectué à l'Institut ;

- Par chèque à l'ordre du Trésor Public accompagné d'un courrier indiquant qu'il s'agit du versement de la taxe d'apprentissage au profit de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHIC Marmande-Tonneins
- Par Virement (accompagné d'un courrier) sur le compte Banque de France de la Trésorerie Municipale Marmande en utilisant les références bancaires précisées ci-dessous
RIB : 30001 00509 C4710000000 93
IBAN : FR80 3000 1005 09C4 7100 0000 093
BIC : BDFEFRPPCCT

A réception du versement de votre taxe d'apprentissage, sur simple demande de votre part, le receveur pourra vous adresser un reçu du versement réalisé.

La directrice des instituts
Mme Florence DA ROS



Le Directeur du CHIC MT
Mr Philippe MEYER

